



Dimanche 17 Juin 2012

12^{ème} CHALLENGE

ALAIN BASSET & ANDRÉ SAUVAGE

VICE-PRÉSIDENT
FONDATEUR
PRÉSIDENT D' HONNEUR

TRÉSORIER
FONDATEUR
PRÉSIDENT D' HONNEUR



Club Nautique d'Ablon sur Seine
41 quai de la Baronnie 94480 Ablon sur seine
☎ 01 45 97 14 39
Site : <http://cn.ablon.free.fr> - Mail : cn.ablon@free.fr



1 - Objet de la compétition

Le Club Nautique d'Ablon sur Seine organise le 17 Juin 2012, la douzième édition du «Challenge Alain Basset et André Sauvage», en hommage à la mémoire de nos dirigeants disparus en Novembre 2000. Cette course se déroulera sur la plan d'eau du Parc Interdépartemental des Sports-Plaine Sud à Choisy le Roi.

2 - Règles

2.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile 2009-2012

2.2 Les règles d'équipements pour les voiliers

2.3 Les annexes

3 – Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau situé dans les locaux du SCCR

4 – Modifications aux instructions de courses

Toute modification aux instructions de courses sera affichée avant 10h15 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

5 – Signaux fait à terre

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillon situé sur le terre-plein.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 5 minutes » est remplacé par « pas moins de 1 minute » dans signaux de courses : Aperçu

4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.



6 – Programme des courses

6.1 Toutes les courses auront lieu le dimanche 17 Juin 2012.

6.2 Mise à disposition du comité 10h30

6.3 Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou qu'une séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore **au moins une minute** avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30

7 – Pavillon de classe

Le pavillon de classe sera le pavillon de classe **470**

8 – Zone de course

La zone de course sera l'intégralité du plan d'eau de la plaine Sud, sauf restriction affichées au tableau d'instructions.

9 – Parcours

9.1 Les parcours sont indiqués sur le tableau d'instruction.

9.2 En cas de manque de vent le comité de course peut réduire le parcours en limitant à un seul tour, l'arrivée est alors jugée sur la même ligne d'arrivée. Le nombre de tour à effectuer sera indiqué aux concurrents grâce à un panneau affiché au mât de pavillon.

10 – Marques

10.1 Les marques 1, 2,3 sont des bouées cylindriques de couleur Jaune.

11 – Zones qui sont des obstacles

Néant



12 – Le départ

12.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ

12.2 La ligne de visée du départ est entre le mât de pavillon situé à terre portant pavillon orange et le poteau signalé par un pavillon orange sur la berge opposée.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNF sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

13 – L'arrivée

L'arrivée est matérialisée par la bouée bleue et le mat de pavillon du comité signalé par un pavillon bleu

14 – Système de pénalités

14.1 La règle 44.1 s'applique

14.2 Un bateau qui a effectué une pénalité ou qui a abandonné selon la règle 31.2 ou 44.1 des RCV doit compléter un formulaire de reconnaissance au secrétariat de course dans le délai de dépôt des réclamations.

14.3 Tel que prévu dans la règle 67 des RCV, le comité de réclamation peut, sans instruction, pénaliser un bateau qui a enfreint la règle 42 des RCV.

15 – Réclamations et demandes de réparation

15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au comité de course situé dans les locaux du SCCR. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.

15.2 Le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course.

15.3 Les convocations seront affichées au plus tard 30 minutes après la limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents du lieu et de l'heure de l'instruction dans la ou lesquelles ils sont parties ou cités comme témoins.

15.4 Une liste des bateaux ayant été reconnus avoir enfreint la règle 42 sera affichée avant la fin du temps limite de réclamation.



16 – Classement

16.1 Le système de points à minima s'appliquera

16.2 2 courses doivent être validées pour constituer une série

16.3 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

17 – Règles de sécurité

17.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

17.2 Chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage de 5mètres minimum. Il devra être suffisamment solide et amarré sur le bateau de manière à faciliter les éventuelles opérations de remorquage.

18 – Remplacement d'équipier ou d'équipement

18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course.

18.2 Les remplacements de matériel endommagé ou perdu doivent être limités aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du comité de course.

19 – Évacuation des détrit

Les concurrents ne doivent pas jeter leurs détrit



20 – Prix

Le challenge Basset- Sauvage est constitué de deux trophées, l'un intitulé challenge Basset est attribué au vainqueur inter-série pour une durée de un an, l'autre intitulé challenge Sauvage est attribué pour une durée de un an, soit au premier des Snipe si celui ci n'est pas le vainqueur inter-série, soit au premier des bateaux (autres que Snipe) si c'est un Snipe qui l'emporte en inter-série. Ces deux challenges sont remis en jeu l'année suivante, il appartient au détenteur du challenge de le conserver pour une année en s'obligeant à le remettre à disposition du club nautique d'Ablon sur demande de ce dernier.

La remise des prix s'effectuera dans les locaux du SCCR à la fin de la régates.

21 – Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 « Décision de courir ».

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant qu'après la régates.